

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 124

17 janvier 2008

SOMMAIRE

Agence AAZ S.A.	5910	MEAG Luxembourg S.à r.l.	5944
Alidis Holding S.A.	5908	Metauxdent S.A.	5910
Assurim S.A.	5950	Midi Investment	5946
Beyer-Copex S.A.	5910	MW Maritime Charters S.A.	5915
Caparmor S.A.	5938	Net Ventures Holding S.A.	5907
Cirro Hotel Invest S.A.	5949	Oceanbreeze Charter S.A.	5913
Cognis Holding Luxembourg S.à r.l.	5942	Planete Maritime S.A.	5913
Cognis Holding Luxembourg S.à r.l.	5940	Ploquette Holding S.A.	5907
Dacom Investissements S.A.	5947	Project One SA	5942
Dentasmile, s.à r.l.	5912	ProLogis UK LXXXVI S.à r.l.	5944
Diversified Trading S.à r.l.	5922	ProLogis UK VIII S.à r.l.	5944
DT (Luxembourg) S.A.	5949	ProLogis UK XCII S.à r.l.	5938
Ecosse S.à r.l.	5951	RETTEL Olivier S.à r.l.	5911
Emera Sicav	5950	Romerox S.A.	5950
Euro Full Media S.A.	5906	Safak SPV S.à r.l.	5916
Field Point I-A RE 2	5951	Salton S.à r.l.	5941
Field Point I-A RE3	5951	Salton S.à r.l.	5941
Finance & Progress S.A.	5909	Sanidubrulux	5906
Financial Key Holding S.A.	5907	Santa Augustina S.A.	5911
Forster Luxemburg GmbH	5907	Semaine Nationale du Logement a.s.b.l.	5952
GRL Carrelages S.A.	5906	Signo International S.A.	5942
HCC Holding S.A.	5948	Société de Développement Technologique S.A.	5949
HCC Holding S.A.	5947	Strategic Wealth Services S.A.	5923
Ingria Holding	5909	Sundström International S.A.	5948
Investomec S.A.	5941	Tlux Participations S.A.	5942
Islands Charter S.A.	5914	Turkey MENA Properties IV S.à r.l.	5931
Jet Cruise S.A.	5912	Unilux S.A.	5906
Kalypso Management S. à r.l.	5909	Urbe S.A.	5908
Khôzé Architecture S.à r.l.	5952	Vymer S.A.	5915
LFI-Immo Lux S.A.	5950		
LSF5 Pool II Holdings S.à r.l.	5938		

E.F.M. S.A., Euro Full Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.
R.C.S. Luxembourg B 63.498.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002829/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04799. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

GRL Carrelages S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 55, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.541.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002830/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04806. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sanidubrulux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 8, avenue Dr. Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 107.050.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-Y. Marchand.

Référence de publication: 2008002831/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04804. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Unilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.078.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 14 novembre 2007

- Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur de catégorie B, a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour UNILUX S.A

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008003306/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03148. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Net Ventures Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 72.605.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

H. Dueholm.

Référence de publication: 2008003253/5029/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03849. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Financial Key Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 89.773.

Le bilan au 16 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

S. Paché.

Référence de publication: 2008003262/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04945. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Ploquette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 87.359.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

S. Paché.

Référence de publication: 2008003263/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04943. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Forster Luxemburg GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.
R.C.S. Luxembourg B 92.705.

Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung vom 15. August 2007

Es wird beschlossen, dass Herr Alfred Forster als kaufmännischer Geschäftsführer der Firma FORSTER LUXEMBURG GmbH, 2, rue du Camping, L-5550 Remich entlassen wird.

Herr Hans-Jörg Wollmann übernimmt die Aufgabe des kaufmännischen Geschäftsführers und ist damit für den technischen und kaufmännischen Bereich der Firma FORSTER LUXEMBURG GmbH, 2, rue du Camping, L-5550 Remich zuständig.

Die oben genannte Vereinbarung wird rechtskräftig, sobald Herr Wollmann die Handelsermächtigung erhält.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. November 2007.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008003386/1682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Urbe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.944.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 15 novembre 2007

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Mario Delfini, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 28, via Barberini I-00187 Rome, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Mr Fabio Gera, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 28, via Barberini I-00187 Rome, Administrateur;
- Mr Enrico Olivieri, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 28, via Barberini I-00187 Rome, Administrateur.

Commissaire:

- Mr Oprandino Arrivabene, dirigeant de société, avec adresse professionnelle au 28, via Barberini I-00187 Rome
- Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

URBE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008003387/815/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04597. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Alidis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 81.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 mai 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Rémy Meneguz, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Mr Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;
- Mr Frédéric Noel, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIDIS HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008003388/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04610. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Finance & Progress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.649.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 juin 2007

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Rémy Meneguz, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric Noel, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCE & PROGRESS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008003391/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Ingria Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.496.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008003376/792/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01802. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Kalypso Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 132.606.

—
Il résulte du transfert des parts sociales en date du 21 novembre 2007 que:

- PALLISTER HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a transféré l'intégralité des parts sociales (500) à CHERNOYE MORYE LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.134.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008003354/631/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Agence AAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 13, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 33.871.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Duterme / P. Istace

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008003366/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06417. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Beyer-Copex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1013 Luxembourg, Z.I. de Sandweiler.

R.C.S. Luxembourg B 20.066.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Dupon

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008003367/2319/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06416. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Metaudent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5698 Welfrange, 20, Reimecherwee.

R.C.S. Luxembourg B 101.452.

Extrait du Conseil d'Administration du 5 novembre 2007

Conseil d'Administration:

Suite à la révocation de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Asmir Hasanovic en date du 2 janvier 2007, les deux administrateurs de la société ont procédé, avec effet immédiat, à la nomination provisoire par cooptation de Monsieur Asmir Hasanovic, né le 12 décembre 1974 à Luxembourg, demeurant 20, Reimercher Wee, L-5698 Welfrange aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Administrateur délégué:

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Asmir Hasanovic, né le 12 décembre 1974 à Luxembourg, demeurant 20, Reimercher Wee, L-5698 Welfrange aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 4 décembre 2007

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation en date du 5 novembre 2007, par le Conseil d'Administration de Monsieur Asmir Hasanovic, aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Madame Jasmina Hasanovic, demeurant 22, rue Aloyse Kayser, L-4743 Pétange
- Madame Emina Trubljanin, demeurant 20, Reimercher Wee, L-5698 Welfrange
- Monsieur Asmir Hasanovic, demeurant 20, Reimercher Wee, L-5698 Welfrange

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003406/1218/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Santa Augustina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.353.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 9 juin 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 81/83 Zone d'activité de Capellen L-8308 Capellen.

Monsieur Arnaud Bezzina, employé, élisant domicile au 81/83, Zone d'activité de Capellen L-8308 Capellen.

Monsieur Jean De Mestral, avocat, élisant domicile au 9, route de Suisse CH-1295 Mies.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION SARL, ayant son siège social au 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 9 juin 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 9 juin 2007, le Conseil nomme Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 81/83 Zone d'activité de Capellen L-8308 Capellen «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,-€) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs et l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008003395/2329/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01558. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

RETTEL Olivier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5410 Beyren, 2A, rue de Canach.

R.C.S. Luxembourg B 102.215.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003374/7173/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL06033. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Jet Cruise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 90.529.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 20 février 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur de sociétés, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg. Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION Sàrl, ayant son siège social au 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 20 février 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 20 février 2007, le Conseil nomme MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- €) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,-€) ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008003396/2329/34.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Dentasmile, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 119.001.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cessions de parts sociales et assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DENTASMILE, s.à r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 119 001, reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 novembre 2007, numéro 2006/2483 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 30 novembre 2007, relation: CAP/2007/3167, ce qui suit:

1) Monsieur Henri Diederich, médecin-dentiste, demeurant à Bridel a cédé à Monsieur Christophe Diederich, étudiant, demeurant à Bridel, trente-quatre (34) parts sociales et à Madame Caroline Diederich, trente-quatre (34) parts sociales qu'il détient dans la prédite société.

Après ces cessions, les parts sociales sont réparties comme suit:

- Monsieur Henri Diederich, trente-deux parts sociales	32
- Monsieur Christophe Diederich, trente-quatre parts sociales	34
- Madame Caroline Diederich, trente-quatre parts sociales	<u>34</u>
Total: cent vingt-quatre parts sociales	120

4) Les associés ont accepté la démission de Monsieur Henri Diederich comme gérant unique de la prédite société.

5) Monsieur Henri Diederich a été nommé gérant administratif et Farhad Bazi Nezamdoust, maître technicien dentaire, demeurant à D-54332 Wasserliesch, Im Seegarten 15, gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Bascharage, le 14 décembre 2007.

Pour extrait conforme

A. Weber

Le notaire

Référence de publication: 2008003408/236/30.

(070174800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Planete Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.608.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 10 octobre 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Son mandat étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 10 octobre 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 10 octobre 2007, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- €) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente, et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de trois administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008003403/2329/34.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01543. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Oceanbreeze Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.542.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 28 septembre 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

TRIMAR MANAGEMENT S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 28 septembre 2008 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 28 septembre 2008, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille (15.000,- €) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008003401/2329/34.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01541. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Islands Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.324.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 19 mars 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Madame Evelyne Eugene, administrateur de sociétés, élisant domicile 4, rue de la Cantine B-7050 Jurbise.

Madame Nathalie Dufour, administrateur de sociétés, élisant domicile au 62 route de Mons, B-6150 Anderlues.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 19 mars 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 19 mars 2007, le Conseil nomme MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire ainsi que toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euro (15.000,- €) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2008003400/2329/34.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Vymer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.166.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 1^{er} mai 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Karine Variot, employée, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Son mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 1^{er} mai 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 1^{er} mai 2007, le Conseil nomme MAGELLAN MANAGEMENT & CONSULTING S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,-€) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs et l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008003398/2329/33.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01551. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

MW Maritime Charters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.668.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social a Luxembourg le 30 janvier 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Les Administrateurs de classe «A»:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Madame Karine Variot, employé, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

L' Administrateur de classe «B»:

Monsieur Nicolas Colomb, employé, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Son-mandat étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire-aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 30 janvier 2010 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social le 30 janvier 2007, le Conseil nomme Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 32, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas quinze mille euros (15.000,- €) (ou contre-valeur devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant quinze mille euros (15.000,- €), tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs de classe A, dont celle de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003397/2329/37.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01553. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.474.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-second of November.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

SAFAK SPV HOLDCO S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies' register, duly represented by Delphine Hoer, by virtue of a proxy, given in New York, United of America, on 14 November 2007.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of SAFAK SPV S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by mean of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one Class A Manager and one Class B Manager, who need not be shareholders of the company.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason («cause légitime»).

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his, her or its proxy. A manager may represent more than one of his, her or its colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present (or otherwise participating) or represented by proxy at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Art. 26. The Company shall file an election under United States Treasury Regulations section 301.7701-3 to be treated as an entity disregarded from its owner for United States federal income tax purposes, effective as of its date of incorporation. Neither the Company nor any manager shall take any action that is inconsistent with such treatment.

Subscription and payment

All of the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by SAFAK SPV HOLDCO S.à r.l., as aforementioned, for a total price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Class A Manager:

- Hendricus Bocxe, born on 24 May 1964, in New York, New York, lawyer and investment professional with professional address at 330 Madison Avenue, Floor 12 A, 42nd Street New York, New York 10017, American.

Class B Managers:

- Candida Gillespie, born on August 23rd, 1971, in Sau Paulo, Brazil/ lawyer with professional address 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Brazilian; and

- Severine Canova, born on July 16th, 1975 in Creutzwald, France, lawyer with professional address 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, French.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SAFAK SPV HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante et régie selon le droit du Luxembourg et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, non encore enregistrée au registre du commerce et des sociétés Luxembourgeois, dûment représenté par Delphine Hœur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 14 novembre 2007,

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de SAFAK SPV S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentés par douze mille cinq cent parts sociales (12.500), d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 26. La Société devra choisir, en vertu de la section 301.7701-3 des United States Treasury Regulations, d'être traitée en tant qu'entité transparente pour les besoins de l'impôt fédéral sur le revenu des Etats-Unis, avec effet à la date de sa constitution. Ni la Société ni ses gérants ne seront autorisés à prendre une quelconque action en violation de cette élection.

Souscription et libération

L'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales a été souscrit par SAFAK SPV HOLDCO S.à r.l., susmentionnée, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 mai 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

- Hendricus Bocxe, né le 24 mai 1964, à New York, New York, avocat, résidant professionnellement au 330 Madison Avenue, Floor 12 A, 42nd Street New York, New York 10017, Américain.

Gérants de Classe B:

- Candida Gillespie, née le 23 août 1971, à Sau Paulo, Brésil, avocat, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Brésilienne; et

- Severine Canova, née le 16 juillet 1975, à Creutzwald, France, avocat résidant professionnellement au 20, rue de la Poste L-2346 Luxembourg, Française.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Hoer, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, LAC/2007/37356. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003796/5770/331.

(070175416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Diversified Trading S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.347.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Monsieur Davide Soprani, gérant de société, demeurant à I-20020 Arese, 1, Via Varzi,

ici représenté par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée le 3 décembre 2007, laquelle procuration reste annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

elle-même représentée par M. Sergio Bertasi et Christophe Velle, employés, Luxembourg,

en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée dénommée DIVERSIFIED TRADING S.à r.l établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 104.347.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la susdite société à responsabilité limitée dénommée DIVERSIFIED TRADING S.à.r.l ci-après nommée la «Société», a été constituée le 27 octobre 2004 par le notaire Aloyse Biel de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C de 2005, page 6.087, et les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 29 août 2005, publié au Mémorial C de 2006, page 5.013.

- Que le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- Que l'associé unique, détenant l'intégralité du capital social de la société, est dûment représenté à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet, l'achat, la vente, le négoce de tous objets y compris d'oeuvres d'art et encore la prestation de services et l'intermédiation dans toute opération commerciale.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation, ou de toute autre manière et encore l'acquisition pour compte propre de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.»

2. Divers.

L'associé unique siégeant en assemblée générale, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«La société a pour objet, l'achat, la vente, le négoce de tous objets y compris d'oeuvres d'art et encore la prestation de services et l'intermédiation dans toute opération commerciale.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation, ou de toute autre manière et encore l'acquisition pour compte propre de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentant du comparant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Bertasi, Ch. Velle, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39727. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008003835/208/65.

(070175565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Strategic Wealth Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 134.483.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth November.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

there appeared:

1) Mr David Ewart-White, chartered accountant, residing in 3, Victoria Crescent, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1JB, Channel Islands,

here represented by Mr Derek Stuart Ruxton, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 7 November 2007.

The proxy given, signed ne varietur by the representative of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

2) Mr Derek Stuart Ruxton, prenamed.

Such appearing parties, represented as aforementioned, acting in their hereabove stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare organised among themselves:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of STRATEGIC WEALTH SERVICES S.A. (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The Company has for object the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and trademarks and connected licences and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also take commissions.

The Company may take participations in any Luxembourg or foreign company or firm which has a similar or identical purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities and activities relating to movables or real estate which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) represented by thirty-two thousand (32,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration shall be issued and signed by two directors.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the share capital of the Company. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday of June each year at 11.00 a.m.. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Except as otherwise required

by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are appointed.

The directors are appointed by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence, the directors may appoint another director as chairman pro tempore by a vote at the majority of the person present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the board of directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the interest of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. The delegation to a member of the board of directors imposes to the board of directors to report annually to the ordinary general

meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegate person. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 13. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the individual signature of any of the two delegates of the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors. The board of directors shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their number, remuneration and term of office.

F. Financial year - Profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

I. Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and payment

The subscribers subscribe the shares as follows:

1) Mr David Ewart-White, prenamed, thirty-one thousand nine hundred shares	31,900
2) Mr Derek Stuart Ruxton, prenamed, one hundred shares	<u>100</u>
Total: thirty-two thousand shares	32,000

All the shares are paid-up by twenty-five per cent (25%) so that the amount of eight thousand Euro (EUR 8,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

General meeting of shareholders

The shareholders, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to a general meeting of shareholders. After verification of the due constitution of the meeting, the meeting has adopted the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following persons are appointed directors:
 - a) Mr David Ewart-White, chartered accountant, born in Exeter (United-Kingdom), on 1 February 1943, residing in 3, Victoria Crescent, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1JB, Channel Islands;
 - b) Mr Derek Stuart Ruxton, lawyer, born in Dundee (Scotland), on 5 October 1938, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains;
 - c) Mr Patrick Gilmartin, company director, born in Carrick on Shannon (Ireland), on 14 October 1946, residing in Ballinagrera, County Leitrim, Ireland.
3. Is appointed statutory auditor of the Company, MRM CONSULTING S.A., a société anonyme, with registered office at L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number 56.911.
4. The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the Company of the accounting year ending 2008.
5. Are appointed as delegates of the board of the Company:
 - a) Mr David Ewart-White, prenamed,
 - b) Mr Derek Stuart Ruxton, prenamed.
6. The address of the registered office of the Company is set at L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur David Ewart-White, expert-comptable, résidant à 3, Victoria Crescent, Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1JB, Iles Anglo Normandes,

dûment représentée par Monsieur Derek Stuart Ruxton, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, datée du 7 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le représentant du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituée entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de STRATEGIC WEALTH SERVICES S.A. (la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également prendre des commissions.

La Société peut prendre des participations dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet identique ou similaire.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification de ses statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société ne seront uniquement émises sous la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Le registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action; si la propriété de l'action est détenue par plus d'une seule personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant propriétaire à l'égard de la Société.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant dix pour cent (10 %) du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été bien informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ou de publication préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront nommés pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés.

Les administrateurs seront nommés à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président.

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence les administrateurs pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation au cas où chaque administrateur acquiesce par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité, le président aura la voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de chacun des deux administrateurs-délégués de la Société.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le conseil d'administration désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les termes et les conditions prévus par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires statuant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Sauf provisions contraires, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour le paiement des dettes et la réalisation des actifs.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

I. Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Les souscripteurs souscrivent les actions comme suit:

1) Monsieur David Ewart-White prénommé, trente-et-un mille neuf cents actions	31.900
2) Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé, cent actions	<u>100</u>
Total: trente-deux mille actions	32.000

Les actions sont libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3)
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:
 - a) Monsieur David Ewart-White, expert-comptable, né à Exeter (Royaume-Uni), le 1^{er} février 1943, demeurant à 3, Victoria Crescent, Victoria Road, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1JB, Iles Anglo Normandes;
 - b) Monsieur Derek Stuart Ruxton, avocat, né à Dundee, (Ecosse), le 5 octobre 1938, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains;
 - c) Monsieur Patrick Gilmartin, administrateur de société, né à Carrick on Shannon (Irlande), le 14 octobre 1946, demeurant à Ballinagrera, County Leitrim, Irlande.
3. Est nommé commissaire aux comptes de la Société, MRM CONSULTING S.A., société anonyme, avec siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'École, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.911.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société de l'année 2008.

5. Sont nommés administrateurs-délégués de la Société:

- a) Monsieur David Ewart-White, prénommé,
- b) Monsieur Derek Stuart Ruxton, prénommé.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. S. Ruxton, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007. LAC / 2007 / 36562. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2008003822/7241/427.

(070175528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Turkey MENA Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.488.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TURKEY MENA PROPERTIES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and governed under Luxembourg law, having its registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and in the process to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies incorporated pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, dated 30 November 2007, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

hereby represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3, 6, 8 and 13 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Corporate objectives. The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

- To borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds (which may be convertible), notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- To render assistance in any form, including, but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to its affiliates.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations as well as any transaction on movable or real estate property, if these operations are likely to enhance the above mentioned objectives and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfill its object as well as operations directly or indirectly described in this article.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name TURKEY MENA PROPERTIES IV S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

Art. 6. Corporate capital. The share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by Five Hundred (500) shares with a par value of Twenty-Five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

Art. 7. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 8. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers. The Board of Managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers.

The meetings of the Board of Managers are convened by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all managers are present or represented. A manager may be represented at the meetings by one of his fellow members pursuant to a power of attorney.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the Board of Managers shall be adopted by the simple majority.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Grand Duchy of Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed, if any, by the chairman and the secretary or by all the managers present, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed, if any, by the chairman or by the secretary or by any manager.

Art. 12. Liability of managers. The members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Shareholder's decisions

Art. 13. Shareholder's decisions. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the shares present or represented.

However, resolutions to change the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 14. Annual general meeting of shareholders. Within six months from the end of the financial year, the annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a date, time and place specified in the convening notice.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year. The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 17. Distribution rights. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their share holding in the Company.

Winding up - Liquidation

Art. 18. Winding up - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 19. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

Subscription

All Five Hundred (500) shares have been subscribed by TURKEY MENA PROPERTIES S.à r.l., pre-named.

All the shares have been paid-up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

1. The Company will be administered by a Board of Managers composed by:

(i). Mr. Dirk Ruppert, Real Estate Professional, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

(ii). Mr. Paul Devonshire, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany);

(iii). Mr. Thomas Hoeller, Real Estate Professional, residing at 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Germany); and

(iv). Mr. Mathieu de Kerleau, Fund Finance Manager, residing at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

They are all appointed for an undetermined period.

In accordance with article 10 of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of two members of the Board of Managers or by any other person to whom a special power of attorney has been granted by the Board of Managers.

2. The registered office of the Company shall be established at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TURKEY MENA PROPERTIES S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en cours d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte sous seing privé par devant le notaire instrumentant, daté du 30 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ici représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée en varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3, 6, 8 et 13 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entités luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition, par voie de cession, souscription ou acquisition, de tous titres et droits de toute nature, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers de dettes, sous quelque forme que ce soit, ainsi que de posséder, administrer, développer, gérer et disposer de ces intérêts.

La Société pourra également conclure les transactions suivantes:

- emprunter sous quelque forme que ce soit ou obtenir toute forme de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations (qui peuvent être convertibles), de titres de dettes, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- apporter une assistance financière, sous quelque forme que ce soit, et notamment mais non exclusivement par voie d'avances, de prêts, de dépôts de fonds, de crédits, de garanties ou de sûretés accordées à toutes sociétés apparentées.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers, si ces opérations peuvent faciliter l'accomplissement de l'objet pré mentionné ou sont nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet, ainsi que toutes opérations décrites directement ou indirectement dans cet article.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination TURKEY MENA PROPERTIES IV S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par Cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 8. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a/ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance peuvent sub - déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, deux des membres du conseil de gérance déterminent les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté à une réunion par un de ses collègues en vertu d'une procuration.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à majorité simple.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Grand-Duché de Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée par un document unique ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les participants.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés, le cas échéant, par le président et le secrétaire ou par tous les gérants présents et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés, le cas échéant, par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Décisions des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. Endéans les six mois de la clôture de l'exercice social, l'assemblée générale annuelle des associés se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à la date, l'heure et l'endroit indiqués dans les convocations.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Résultats sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 17. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par TURKEY MENA PROPERTIES S.à r.l., pré-qualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société est administrée par un Conseil de Gérance composé de:

(i). Monsieur Dirk Ruppert, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

(ii). Monsieur Paul Devonshire, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne);

(iii). Monsieur Thomas Hoeller, Professionnel du Secteur Immobilier (Real Estate Professional), demeurant à 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich (Allemagne); et

(iv). Monsieur Mathieu de Kerleau, Fund Finance Manager, demeurant à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg. Ils sont tous nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance ou de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le Conseil de Gérance.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39011. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008003851/211/355.

(070175582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Caparmor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 53.226.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mars 2001

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Norbert Werner, Millewee 79 à L-8064 Bertrange est venu à échéance et n'a pas été renouvelé.

Pour la société

CAPARMOR S.A.

S G A SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2008003704/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

ProLogis UK XCII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.584.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sarl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008003648/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07778. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

LSF5 Pool II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.600.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of October.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796 (the Sole Shareholder), represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Mr Florent Trouiller, attorney-at-law residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 11 October 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party have requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF5 POOL II HOLDINGS S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.600, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated under the name

of CARNEGIE CLUB EUROPE S.à.r.l., pursuant to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 8 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1311 of 22 December 2004, amended several times and for the last time by deed of notaire Maître Schwachtgen dated 9 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 721 of 8 April 2006.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to amend paragraph 4 of article 11 of the articles of association of the Company;
2. decision to accept the resignations of Mr Benjamin D. Velvin III and Mr John Hennessy and to appoint Mr Michael Duke Thomson and Mr Philippe Jusseau as managers of the Company; and
3. decision to appoint A and B managers of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend paragraph 4 of article 11 the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.»

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Mr Benjamin D. Velvin III and Mr John Hennessy as managers with effect from today's date, and give to the resigning managers discharge for the performance of their mandates until today's date.

The Sole Shareholder resolves to Mr Michael Duke Thomson with professional address at 1434, Kirby Road, VA 22101 Mc Lean, USA and Mr Philippe Jusseau, with professional address at 10B, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, as managers of the Company with effect from today's date and for an unlimited duration.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that:

- Mr Philippe Detournay will hence act as A manager of the Company, effective as of the day of the present meeting;
- Mr Michael Duke Thomson will hence act as A manager of the Company, effective as of the day of the present meeting; and
- Mr Philippe Jusseau will hence act as B manager of the Company, effective as of the day of the present meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf octobre,

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796 (l'Associé Unique), représentée par M. Philippe Detournay, ici représenté par M^e Florent Trouiller, avocat résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donné à Luxembourg, le 11 octobre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de LSF5 POOL II HOLDINGS S.à.r.l. (la Société) une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103 600, constituée sous le nom CARNEGIE CLUB EUROPE S.à.r.l., selon acte du notaire Maître Schwachtgen, daté du 8 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations dans le numéro N ° 1311 du 22 décembre 2004, modifié plusieurs

fois et pour la dernière fois le 9 Mars 2007, par acte de Maître Schwachtgen, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dans le numéro N ° 721 du 8 avril 2006.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de modifier le paragraphe 4 de l'article 11 des statuts de la Société;
2. décision d'accepter la démission de M. Benjamin D. Velvin III et M. John Hennessy et de nommer M. Michael Duke Thomson et M. Philippe Jusseau comme gérants de la Société; et
3. décision de nommer les gérants A et B de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide de modifier le paragraphe 4 de l'article 11 des statuts de la Société. Ce paragraphe aura désormais la teneur suivante dans leur version française:

«En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le Conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du Conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Benjamin D. Velvin III et M. John Hennessy de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat, et décide de leur donner quitus pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au jour des présentes.

L'Associé Unique décide de nommer M. Michael Duke Thomson ayant son adresse professionnelle au 1434, Kirby Road, VA 22101 Mc Lean, USA, et M. Philippe Jusseau, ayant son adresse professionnelle au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg comme gérants de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'Associé Unique prend la décision suivante:

- M. Philippe Detournay agira désormais comme gérant A de la Société, avec effet au jour des présentes.
- M. Michael Duke Thomson agira désormais comme gérant A de la Société, avec effet au jour des présentes.
- M. Philippe Jusseau agira désormais comme gérant B de la Société, avec effet au jour des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et connaît la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Trouiller, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, LAC/2007/32963. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008003701/5770/115.

(070175334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Cognis Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.720.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel
Manager A

Référence de publication: 2008003562/6985/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL05977. - Reçu 93 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Investomec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 44.235.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

INVESTOMECE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008003570/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04846. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Salton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.040,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.670.

Le bilan au 30 juin 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008003571/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00232. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Salton S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.040,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.670.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008003569/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00236. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070175534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Tlux Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.278.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

TLUX PARTICIPATIONS S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008003568/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04845. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Project One SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 86.322.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

PROJECT ONE S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008003567/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04843. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Cognis Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 83.720.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Manager A

Référence de publication: 2008003560/6985/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, réf. LSO-CL05976. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 129.673.

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Massimo Longoni, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SIGNO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n° 129.673,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C n° 1800 du 24 août 2007,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 3 décembre 2007, une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, et que le même article, autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 juin 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

3) Que dans sa réunion du 3 décembre 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros) par l'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire de la société, à savoir la société SIGNO GROUP HOLDING s.r.l. plus amplement renseigné sur le bulletin de souscription, lequel a souscrit à toutes les 25.000 actions nouvelles, et les a libérées moyennant une contribution en espèces de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille euros),

l'autre actionnaire de la société, à savoir Massimo Longoni, ayant déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel, une copie de cette renonciation restera annexée aux présentes.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR 3.900,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, LAC/2007/40061. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008003836/208/72.

(070175549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

ProLogis UK LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.578.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008003645/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07781. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

ProLogis UK VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.810.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008003637/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07790. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

MEAG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.482.

Im Jahre zweitausendsieben, am neunten November.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitze in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Sitz in D-80333 München, Oskar-von-Miller-Ring, 18, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer HRB 132.989,

vertreten durch Herrn Jean-Claude Michels, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche am 9. November 2007 in München gegeben wurde (die «Alleinige Gesellschafterin»).

Die Vollmacht, die ne varietur durch die Komparentin und den unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigefügt, um sie bei den Formalitäten der Registrierung vorlegen zu können.

Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der MEAG Luxembourg S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, eingetragen im Handelsregister Luxemburg B 127.482 (die «Gesellschaft»), gegründet durch Urkunde des unterzeichneten Notars am 30. April 2007, welche Akte am 29. Mai 2007 im Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 990, Seite 47517 veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde am 9. August 2007 durch Urkunde des unterzeichneten Notar geändert, noch nicht veröffentlicht.

Die Komparentin, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, ersuchte den unterzeichneten Notar, den folgenden Beschluss zur Änderung der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

«Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung von luxemburgischen und ausländischen Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren («OGAW»), die gemäß der Richtlinie des Europäischen Rates 85/611/EWG zur Koordinierung der Rechts- und Verwaltungsvorschriften betreffend bestimmte Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren in ihrer abgeänderten Form («Richtlinie 85/611/EWG») zugelassen sind, sowie von anderen luxemburgischen und ausländischen Organismen für gemeinsame Anlagen (OGA) oder Fonds.

Die Verwaltung von Portfolios von Investmentfonds und -gesellschaften schließt folgendes mit ein, ohne dass diese Aufzählung erschöpfend wäre:

- Portfolioverwaltung von OGAW und OGA;
- Verwaltung von OGAW und OGA, welche in der Erfüllung sämtlicher in Anhang II des luxemburgischen Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen (das «Gesetz vom 20. Dezember 2002») aufgelisteter Aufgaben besteht;
- Vermarktung und Vertrieb von Anteilen oder Aktien von OGAW und/oder OGA in Luxemburg und/oder im Ausland;

Die Gesellschaft ist befugt, alle Maßnahmen zu ergreifen, Geschäfte abzuschließen und Tätigkeiten auszuüben, die sie direkt oder indirekt zur Erfüllung und Entwicklung ihres Geschäftszwecks für nützlich hält, dies jedoch stets innerhalb der in Kapitel 13 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 und dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften festgelegten Grenzen.»

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, das Kapital der Gesellschaft von derzeit hundertfünfundzwanzigtausend Euro (€ 125.000,-) auf zweihundertfünfzigtausend Euro (€ 250.000,-) durch die Ausgabe von hundertfünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend Euro (€ 1.000,-) zu erhöhen.

Die hundertfünfundzwanzig (125) neuen Gesellschaftsanteile werden allesamt durch die Alleinige Gesellschafterin, MEAG MUNICH ERGO Kapitalanlagegesellschaft mbH, gezeichnet und voll eingezahlt.

Ein Beweis der Einzahlung von hundertfünfundzwanzigtausend Euro (€ 125.000,-) wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Dritter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, aufgrund der Kapitalerhöhung gemäss dem vorhergehenden zweiten Beschluss Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zweihundertfünfzigtausend Euro (€ 250.000,-) und ist in zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je eintausend Euro (€ 1.000,-) aufgeteilt.»

Vierter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, Artikel 10 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut zu geben:

«Aus seiner Mitte wählt der Verwaltungsrat einen Vorsitzenden, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat, sowie einen stellvertretenden Vorsitzenden. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von dem stellvertretenden Vorsitzenden geleitet.

Die Einberufung einer Verwaltungsratssitzung erfolgt spätestens vierundzwanzig Stunden vor Beginn der anberaumten Sitzung durch schriftliche Benachrichtigung aller Verwaltungsratsmitglieder. In dringlichen Fällen kann von der Einhaltung dieser Frist abgesehen werden, sofern die Hintergründe solcher Umstände in der schriftlichen Benachrichtigung über die Einberufung der Sitzung mitgeteilt wurden. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder dem schriftlich oder telegraphisch, durch Telegramm, Telex oder Telefax zustimmen. Hat der Verwaltungsrat durch Beschlussfassung im voraus einen Plan über die künftig abzuhaltenden Verwaltungsratssitzungen mit Orts- und Zeitangabe aufgestellt, ist eine gesonderte Einladung zu den einzelnen Sitzungen nicht erforderlich.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt wurde. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigte und unterzeichnete Beschlüsse stehen in Verwaltungsratssitzungen gefassten Beschlüssen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Brief, Telegramm, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel durch Unterzeichnung genehmigt werden. Die

schriftlichen Genehmigungen sind dem Beschlussprotokoll beizufügen und dienen als Nachweis der Zustimmung zu dem Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

Ferner kann der Verwaltungsrat Spezialvollmachten an Personen, die nicht notwendigerweise Mitglieder des Verwaltungsrates sein müssen, ausstellen.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-C. Michels, J.-J. Wagner.

Einregistriert in Esch an der Alzette A.C., am 13. November 2007. Relation: EAC/2007/14008. — Erhalten 1.250 EUR.

Der Einnehmer (gezeichnet): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 19. Dezember 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008004262/239/92.

(070176307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Midi Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.202.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held on November 26th, 2007, it has been resolved the following:

1 To change the registered office address of the company from 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg to 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2 To discharge Mr Michael Hellqvist, Mr Carlo Reding and Mr Ronald Weber as directors of the company;

3 To elect Peter Engelberg, residing 17 Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the board;

4 To elect M. Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-6969 Luxembourg as new director of the company;

5 To elect Melle Fiona Finnegan, residing 23, rue du Fort Neipperg, L-2330 Luxembourg as new director of the company;

6 To discharge ABAX AUDIT Sàrl as the statutory auditor of the company;

7 To elect MODERN TREUHAND SA, situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as the new statutory auditor;

K. Ekstrand, F. Finnegan.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 26 novembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. De changer le siège social de 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. D'accepter la résignation de Mess. Mikael Hellqvist, Mr Carlo Reding and Mr Ronald Weber comme administrateurs du Conseil d'Administration;

3. D'élire M. Peter Engelberg, demeurant au 17 Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration;

4. D'élire M. Gilles Wecker, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1279 Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration;

5. D'élire Melle Fiona Finnegan, demeurant au 23, rue du Fort Neipperg, L-2230 Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration;

6. D'accepter la résignation de ABAX AUDIT Sàrl comme commissaire aux comptes de la société;

7. Elire MODERN TREUHAND SA, située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes de la société;

8. Miscellaneous.

K. Ekstrand, F. Finnegan.

Référence de publication: 2008003433/1369/36.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03297. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

HCC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.666.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on June 6th, 2007 it has been resolved the following:

- 1 To relieve as director of the Board Mrs Nadine Gloesener;
- 2 To relieve as statutory auditor of the company Mr Gilles Wecker;
- 3 To elect Mr Gilles Wecker residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxemburg as a new director of the board;
- 4 To elect MODERN TREUHAND SA, situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg as new statutory auditor of the company;
- 5 To re-elect Mr Patrik Christiansen as director of the board until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2007;
- 6 Miscellaneous.

K. Ekstrand, F. Finnegan.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 6 juin 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration;
2. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
3. Election de M. Gilles Wecker, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme nouveau administrateur au conseil d'administration;
4. Election de MODERN TREUHAND S.A., située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes de la société;
5. De ré-élire M. Patrick Christiansen comme membre du conseil des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007;
6. Divers.

K. Ekstrand, F. Finnegan.

Référence de publication: 2008003432/1369/31.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03304. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Dacomi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.585.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2007, les résolutions suivantes ont été adoptées:

1. Le siège social est transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.
2. La démission du Commissaire aux comptes, CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., est acceptée avec effet au 28 novembre 2007.
3. KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., société domiciliée au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, RCS Luxembourg B 33849, a été nommée en tant que Commissaire aux comptes, avec effet au 28 novembre 2007.

Le nouveau commissaire terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008003427/799/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05455. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

HCC Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.666.

At the Extraordinary Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 28th, 2007 it has been resolved the following:

- 1 To relieve as director of the Board Mr Mikael Holmberg;
- 2 To elect Mr Peter Engelberg residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange in Luxemburg as a new director of the board;
- 3 To re-elect Mr Patrik Christiansen and Mr Gilles Wecker as directors of the board;
- 4 To re-elect MODERN TREUHAND SA as the statutory auditor until the next annual shareholders' meeting of the company;
- 5 Miscellaneous.

K. Ekstrand, F. Finnegan.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 28 septembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de M. Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration;
2. Election de M. Peter Engelberg, demeurant 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange au Luxembourg comme nouveau administrateur au conseil d'administration;
3. Réélection de M. Patrik Christiansen et de M. Gilles Wecker comme membres du conseil d'administration;
4. Réélection de MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale;
5. Divers.

K. Ekstrand, F. Finnegan.

Référence de publication: 2008003431/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03305. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Sundström International S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 113.420.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 19 novembre 2007, que la liquidation de la société, décidée en date du 26 septembre 2007, a été clôturée et que SUNDSTRÖM INTERNATIONAL S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour SUNDSTRÖM INTERNATIONAL S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Le Liquidateur

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2008003430/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Société de Développement Technologique S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 22.983.

DISSOLUTION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 26 novembre 2007, que la liquidation de la société, décidée en date du 9 octobre 2007, a été clôturée et que SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE S.A. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Pour SOCIETE DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Le Liquidateur

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2008003429/1017/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03355. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Cirro Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.864.

At the Annual General Meeting of shareholders held on November 26th, 2007, it has been resolved the following:

- 1 To discharge Mikael Holmberg and Nadine Gloesener as directors of the company;
- 2 To discharge M. Gilles Wecker as the statutory auditor of the company;
- 3 To elect Peter Engelberg, residing 17 Op der Tonn, L-6188 Gonderange, Luxembourg as new director of the board;
- 4 To elect M. Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-6969 Luxembourg as new director of the company;
- 5 To elect MODERN TREUHAND SA, situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg as the new statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2007;

G. Wecker, F. Finnegan.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 26 novembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. D'accepter la résignation de Mons. Mikael Holmberg et Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du Conseil d'Administration;
2. D'accepter la résignation de Mons. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes;
3. D'élire M. Peter Engelberg, demeurant au 17 Op der Tonn, L-6188 Gonerange, Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration;
4. D'élire M. Gilles Wecker, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur du Conseil d'Administration;
5. D'élire MODERN TREUHAND SA, située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale;

G. Wecker, F. Finnegan.

Référence de publication: 2008003434/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03299. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

DT (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.510.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2008003441/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04452. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

LFI-Immo Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 75.226.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002835/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04812. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Romerox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4782 Pétange, 2, rue de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 85.649.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROMEROX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008002836/2494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04814. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Assurim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Niedercorn, 65A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.834.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008002837/2494/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04815. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070173814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Emera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.979.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 25 juillet 2007

En date du 25 juillet 2007, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Madame Alessandra Patera, FEIDOS SpA, Via San Nicola da Tolentino 18, I-00187 Roma, en qualité de Président du Conseil d'Administration, avec effet au 25 juillet 2007.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008003300/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2007, réf. LSO-CL01362. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Field Point I-A RE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.071.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 décembre 2007

L'associé de FIELD POINT I-A RE 2 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008003307/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03946. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Field Point I-A RE3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.070.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 5 décembre 2007

L'associé de FIELD POINT I-A RE 3 (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), de ses fonctions de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

- de nommer Julien Leclere, né le 28 juin 1977 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2008003308/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Ecosse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 19, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 93.688.

—
En date du 1^{er} octobre 2007 ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

1. Monsieur Mark Warren Ritchie né le 30 janvier 1977 à Perth (Scotland)) demeurant at 5-7, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg, cède 16 (seize) parts sociales de la société à Monsieur Colin Slattery né le 22 décembre 1964 à Dublin (Irlande) demeurant 37, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

2. Monsieur Mark Warren Ritchie né le 30 janvier 1977 à Perth (Scotland)) demeurant 5-7, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg, cède 17 (dix-sept) parts sociales de la société à Monsieur Finbarr Myles né le 15 août 1938 à Louth (Irlande) demeurant 37, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

Au terme de ces cessions de parts, la répartition du capital de la société ECOSSÉ S.à r.l. est la suivante:

	Parts sociales
- Monsieur Colin Slattery	50
- Monsieur Finbarr Myles	50
	100

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003405/1218/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK04056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Khôzé Architecture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 108.291.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003468/3038/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05588. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Semaine Nationale du Logement a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 6, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg F 4.485.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT a.s.b.l. tenue le 13 novembre 2007 que:

5) Après discussion, l'assemblée générale a décidé, à l'unanimité de ses membres, de prononcer la dissolution de l'association. Concernant l'affectation des biens de l'association, l'assemblée a décidé, conformément à l'article 14 des statuts, de virer - après acquittement du passif (et notamment d'une facture de la Luxexpo relative à la Semaine Nationale du Logement 2007, des frais de clôture de compte, des frais de dépôt au Registre de Commerce et des frais de publication des extraits au Mémorial) - l'excédent à la Trésorerie de l'Etat.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour l'association

J. Krier / D. Petry

Président du conseil d'administration / Secrétaire du conseil d'administration

Référence de publication: 2008003425/8440/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05515. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2007.
